



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0214**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0214**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La coopération entre les Villes de Jéricho et de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la "Rencontre des Maires pour la paix", en décembre 2004 à Lyon.

Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalisait les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont définis conjointement. Le champ couvert par la convention concernait les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique.

Les échéances électorales en Palestine et le non renouvellement de l'exécutif la Ville de Jéricho n'a permis une reprise des relations institutionnelles qu'en 2019. En mars 2019, une demande conjointe de subvention a été déposée auprès de la délégation de l'action extérieure des collectivités territoriales dépendant du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour relancer la coopération via la plateforme des partenaires internationaux de la Ville de Jéricho.

Le projet "Sentier d'Abraham" porté par plusieurs collectivités françaises, s'inscrit dans l'un des axes de mutualisation recherchés par cette plateforme, portée par les Villes de Lyon et de Jéricho. En effet, la Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques, qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires, car la structuration touristique est embryonnaire. Forts de ce constat et de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens se sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Cisjordanie) : "le sentier d'Abraham" ou "Masar Ibrahim".

Depuis 2013, l'association palestinienne "Masar Ibrahim al Khalil" (MIAK) est accompagnée par l'AFRAT, pour mettre en œuvre le sentier en Cisjordanie, projet soutenu par l'Agence française de développement (AFD), la Commission européenne et les collectivités locales françaises partenaires des collectivités palestiniennes. Ce projet d'envergure a été structuré en 3 phases successives :

- la première phase (2013 à 2016), cofinancée par l'AFD et par des collectivités françaises, dont la Métropole, a consisté en la structuration de 10 étapes pilotes d'Auja à Hébron et d'ancrer les prémices d'un tourisme rural en Palestine,

- la deuxième phase (2017 - 2019) a étendu le sentier à quelques étapes supplémentaires et a renforcé les compétences des acteurs locaux, notamment l'association MIAK, pour initier un modèle de développement pérenne,

- la troisième phase (2020 - 2022) vise la définition d'un modèle de gouvernance pour ce territoire piloté par l'association locale MIAK, partagé avec les acteurs locaux réunis et reconnu par l'Autorité palestinienne. Le Masar (sentier) devenant un outil unique et innovant de développement local et de cohésion sociale à l'échelle de la Cisjordanie.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement, qui s'appuie sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs métropolitains de solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques.

Le projet développé par l'AFRAT est une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans ce cadre viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de sa ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de relancer la plateforme de coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes, qui permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'AFD.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2019 et pour la période 2017 - 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3856 du 4 novembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 600 € au profit de l'AFRAT, pour l'année 2019.

Celle-ci a permis de finaliser chacune des actions identifiées à la phase 2 du projet et de réaliser le bilan global de cette phase.

Concernant le 1^{er} objectif sur le développement économique local par de nouvelles activités, 2019 a permis de stabiliser certaines étapes nouvelles, notamment celles vers Jérusalem et en deçà d'Hébron.

Concernant le 2^{ème} objectif sur le renforcement de la société civile et des capacités professionnelles des acteurs locaux, l'accompagnement des professionnels de l'association Masar s'est poursuivi par la formation de 9 professionnels au management et à la gestion de projet. Les négociations engagées avec le Ministère du Tourisme palestinien ont abouti à la création d'un diplôme national certifié de guide de randonnée.

Concernant le 3^{ème} objectif sur la cohésion sociale, plusieurs circuits thématiques ont été développés pour permettre l'appropriation du sentier par la population locale tout en développant le nombre de touristes marchant sur le sentier.

L'évaluation finale de ce programme a débuté en septembre 2019, avec le concours d'un prestataire externe (cabinet d'audit KPMG de Meylan). Le bilan opérationnel suivant a été dressé :

- 7 nouvelles étapes réalisées (sur 20 depuis le début du projet qui porte sur un itinéraire de 245 km au total),
- 5 nouvelles activités ont été développées,
- 19 guides dont 11 femmes et 4 francophones ont obtenu leur diplôme national, 58 hébergeurs et membres de coopératives de femmes ont été formés à des cours d'anglais,
- plus de 29 coopératives de femmes sont créées et ont été accompagnées,
- plus de 10 000 visiteurs sur le circuit,
- des couvertures média du local à l'international,
- 11 tours opérateurs français et 18 palestiniens sont engagés sur la commercialisation du sentier d'Abraham.

L'impact du projet a été évalué à l'aune des retombées suivantes :

- des retombées économiques liées au tourisme, directement auprès de la population concernée (estimées à 3,9 millions de dollars),
- une réappropriation en cours des éléments patrimoniaux par les habitants des territoires palestiniens,
- la création d'un nouveau diplôme national,
- la formation des hébergeurs locaux et le développement d'une démarche qualité,
- une démarche innovante reconnue internationalement : aujourd'hui la direction de l'association MIAK est sollicitée en Arabie Saoudite pour aider au développement du sentier d'Abraham,

- la déconstruction de l'image et des préjugés existants sur la Palestine.

Enfin, cette évaluation a préconisé quelques conditions pour la pérennité du projet :

- le renforcement des compétences de l'équipe de l'association MIAK : 8 salariés sont formés et un partenariat s'est développé entre l'association MIAK et la fédération européenne des Chemins de Saint Jacques de Compostelle : échanges d'expériences, accueil de délégation, invitation à la journée des sentiers culturels européens etc,

- l'implication des autorités locales palestiniennes et des habitants dans la gestion et l'entretien des étapes du sentier,

- la mobilisation de l'Autorité palestinienne, notamment les ministères du tourisme et des antiquités pour permettre l'accès aux sites classés et soutenir la formation des acteurs du tourisme au-delà des seules formations diplômantes.

IV - Programme d'actions 2020 et plan de financement prévisionnel

Le programme "Vers la pérennité du Masar" est la poursuite et la clôture du programme de structuration d'un itinéraire de randonnée en Palestine initié en 2013. Il s'appuie sur les éléments d'évaluation et a pour objectif global d'asseoir le Masar comme outil de développement local et de cohésion sociale en Palestine. Pour ce faire, 3 objectifs opérationnels sont définis : renforcer le Masar comme vecteur de gouvernance locale et de cohésion sociale, conforter l'association MIAK dans son rôle d'animateur du territoire et de représentant de l'itinérance en Palestine, renforcer le Masar en tant que produit touristique, vecteur de développement économique.

Les actions envisagées en 2020 sur les 3 objectifs opérationnels sont :

- créer un réseau d'acteurs structuré autour du Masar : 10 éco-systèmes d'acteurs sont créés et se rencontrent régulièrement, 100 membres composent les 10 clusters. Les compétences des acteurs locaux sont renforcées, 507 personnes sont formées,

- les compétences de l'association MIAK sont renforcées et son modèle de pérennité est défini : 5 salariés sont formés et compétents dans la gestion et l'animation du Masar. L'association MIAK assure le suivi quantitatif/qualitatif et le plaidoyer du Masar, des enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des randonneurs,

- l'itinéraire et les produits touristiques se développent : 40 produits/activités le long de l'itinéraire sont créés/renforcés et valorisés et la promotion du Masar est renforcée via les outils de promotion (site internet, réseaux sociaux etc.).

Le projet a un budget global de 1 200 000 € pour 3 ans (2020 - 2022) et fait l'objet d'un financement de l'AFD, à hauteur de 600 000 € pour ces 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2020 est de 354 390 €, dont 233 415 € de financement de l'AFD.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2020, est de 8 000 €

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	11 700	subventions d'exploitation publiques	
services extérieurs	197 350	- AFD	233 415
autres services extérieurs, déplacements, missions		- Métropole	8 000
charges de personnel	109 224	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 000

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
Gestion courante	36 116	- Département de l'Isère	25 000
		- Commune de Saint Denis	21 000
		- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 000
		- Ville de Besançon	3 891
		- Ville de Grenoble	3 000
		Association MIAK via la banque Mondiale	4 860
		AFRAT	5 112
		Tétraktis	5 112
Total charges prévisionnelles	354 390	Total produits prévisionnels	354 390

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, dans le cadre du projet "Vers la pérennité du Masar", pour l'année 2020.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente décision et de la réception, par la Métropole, d'un appel de fonds ainsi que du bilan qualitatif et financier du projet réalisé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, pour l'année 2020, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet "Vers la pérennité du Masar".

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 8 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.